

LA RÉPUBLIQUE ***En Marche !***

CSG : entre mensonges et désinformations. L'ultime tentative de l'opposition.

Dans ces dernières heures de la campagne électorale, tous les moyens sont bons pour discréditer la candidature des femmes et d'hommes du mouvement ***La République En Marche***. Quitte à prendre parfois quelques libertés avec la réalité.

Dans un souci de **transparence** et de **pédagogie** pour les électeurs, rétablissons quelques **vérités**. L'augmentation de la CSG expliquée en quelques points.

CE QUE L'ON ENTEND :

« Les retraités ne seront pas compensés pour la hausse de la CSG. Pour En Marche, un retraité est riche à partir de 1200€ par mois ! »

CE QU'IL EN EST REELLEMENT :

- **En prenant l'ensemble des mesures fiscales, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pour 80 % des retraités.**

La combinaison de l'ensemble des mesures fiscales (y compris suppression de la taxe d'habitation) et sociales de notre programme fait que tout le monde sera gagnant sauf les 20 % des retraités les plus aisés et sauf les ménages dont les revenus sont composés pour plus de 45 % de revenus du capital (or, les foyers fiscaux qui ont une telle part des revenus du capital dans leurs revenus sont concentrés dans le top 1 % des plus aisés).

- **Les retraités modestes verront leur situation nettement s'améliorer.**

- Pour tous les retraités qui reçoivent une pension inférieure à environ 1 400€/mois, il n'y aura **pas d'augmentation de CSG.**
- Notre programme prévoit par ailleurs de nombreuses mesures en faveur de leur pouvoir d'achat : suppression de la taxe d'habitation, prise en charge à 100% des

lunettes, prothèses dentaires et auditives, développement des soins à domicile et **augmentation du minimum vieillesse de 100€ par mois pour les plus modestes.**

- **Pour les autres retraités, hormis les 20 % les plus aisés, l'impact sera positif ou neutre.**
 - L'augmentation de la CSG sera de +25 € pour une pension de 1 500€/mois, +35 € pour une pension de 2000€/mois
 - Elle sera plus que compensée par la suppression de la taxe d'habitation (~30€/mois, moyenne basse)
 - Ces retraités bénéficieront également de la **prise en charge à 100% des lunettes, prothèses dentaires et auditives, et du développement des soins à domicile.**

CE QUE L'ON ENTEND :

« Les fonctionnaires et les indépendants subiront la hausse de la CSG sans compensation ! »

CE QU'IL EN EST REELLEMENT :

- **Les indépendants et les fonctionnaires bénéficieront de baisses de charges équivalentes aux salariés, qui compenseront la hausse de CSG.**

Tous les actifs verront le **revenu de leur travail augmenter**, qu'ils soient fonctionnaires, artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles... Par exemple, pour un travailleur indépendant qui gagne un revenu de 3 000 €, nous **réduisons les cotisations sociales de 500 € par an.**

Mohamed LAQHILA